



SOCIÉTÉ INCLUSIVE

L'accès à tout pour tous avec tous.

Petite enfance | École | Formation | Travail
Logement | Loisirs | Vie affective, intime et sexuelle ...

**Nos revendications
pour un réel parcours inclusif.**

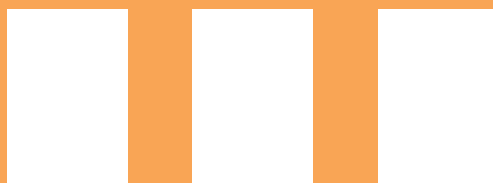


Texte voté à l'unanimité lors du Congrès de Narbonne



Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

- Reconnue d'utilité publique -





L'APAJH, dès l'origine, a considéré que le handicap relevait de la société tout entière, et à ce titre elle a d'emblée inscrit ses combats dans le projet d'une société du vivre ensemble, fondé sur les valeurs de la République laïcité, solidarité et citoyenneté.

Ainsi, depuis près de 60 ans, le mouvement APAJH milite pour faire avancer le principe d'une citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap au cœur d'une société où l'ensemble des dispositifs soient accessibles à tous dans le respect des souhaits et attentes de chacun.

L'APAJH, fédération tout handicap, militante gestionnaire, partout en France avec ses associations adhérentes et affiliées s'engage pour faire vivre ces valeurs, socle d'une société réellement inclusive. Le regard de la société sur le handicap évolue positivement mais lentement. La société inclusive pour laquelle l'APAJH milite et agit au quotidien nécessite encore des avancées considérables. L'APAJH, les personnes en situation de handicap et leurs familles portent l'accessibilité universelle et la société inclusive comme les valeurs centrales de notre société. La convention relative aux droits des personnes handicapées reprend la notion de conception universelle qui veut ainsi que tout aménagement, produit, service, site internet... peut être utilisé par tout un chacun sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale, et quels que soient sa situation ou son handicap. Ces combats seront gagnés avec la ferme volonté d'impulser à tous les niveaux la prise en compte par les pouvoirs publics d'une véritable accessibilité universelle.

Dès 2014, avec sa charte sur l'accessibilité universelle, l'APAJH exigeait l'accès à tout, pour tous et avec tous. Cela impose l'adaptation de la société, de la cité, partout et au quotidien, pour compenser les situations de handicap et permettre aux personnes d'être des acteurs à part entière et de bénéficier du droit commun.

Ces objectifs, loin d'être atteints, justifient la poursuite de nos engagements au service de la représentation et la défense des personnes en situation de handicap et leurs familles.

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir elles-mêmes, comme tout un chacun, choisir leur projet de vie et bénéficier des réponses d'accompagnements nécessaires à la satisfaction de leurs besoins de compensation, dans le seul respect de leurs souhaits et de leurs attentes : respect total du projet de vie de la personne, continuité des parcours, accompagnements de qualité inscrits dans le droit commun, diversification des réponses d'accompagnement, facilitation d'itinéraires évolutifs.

L'APAJH continue à se mobiliser pour relever ces défis plus que jamais d'actualité au moment où les discours et décisions de l'Etat sont parfois dissonants.

L'APAJH exige que soit respectée la concertation avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap actuellement trop souvent bafouée.

Aujourd'hui, nous constatons malheureusement comment, en empruntant nos mots, nos expressions, le gouvernement peut faire exactement le contraire (APL, prime d'activité, accessibilité ...).

Ainsi, il est nécessaire aujourd'hui de porter de façon simultanée, concept et programme revendicatif.





Nos revendications pour de véritables nouvelles avancées tout au long de la vie

Dans tous les secteurs impactant la vie des personnes en situation de handicap des freins existent pour rendre possibles l'accès aux structures de la petite enfance et l'accès à l'École. Il en est de même pour :

- poursuivre des études,
- pouvoir s'insérer dans l'entreprise ordinaire,
- faire du sport dans le club du quartier,
- aller au spectacle ou au cinéma,
- accéder à un logement choisi,
- accompagner l'avancée en âge et la fin de vie,
- accéder aux soins,
- voter comme tout citoyen,
- être élu,
- avoir une vie affective, intime et sexuelle de son choix ...

Être des citoyens à part entière, cela signifie pour les personnes en situation de handicap, exercer ses choix de vie et bénéficier des adaptations et des accompagnements spécialisés rendant la société universellement accessible.

Beaucoup de dispositions législatives et réglementaires ont déjà été prises et auraient dû permettre plus d'évolutions mais les mises en œuvre dans les départements, les régions, comme au plan national sont souvent décevantes et ne vont pas dans le sens de l'égalité et de l'équité.

L'APAJH exige de réelles avancées, au-delà des discours et des intentions ; elle revendique déjà que les lois votées soient appliquées.

Des réussites à certains endroits, des expérimentations à d'autres montrent la voie du possible.

L'APAJH revendique donc :

→ Dans le champ de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la formation, de :

- Accompagner l'annonce du handicap mais également renforcer toutes les réponses en faveur d'un diagnostic précoce du handicap.
- Penser et proposer des solutions d'accueil dès le très jeune âge, notamment pour permettre aux parents qui le souhaitent de poursuivre leur activité professionnelle.
- Accélérer la scolarisation à l'école de tous : externaliser toutes les unités d'enseignement dans les écoles, collèges, lycées, lycées professionnels, avec les accompagnements nécessaires ; multiplier les unités d'enseignement maternel pour les enfants présentant des troubles du spectre autistique





et des troubles neuro développementaux ; augmenter le nombre des enseignants référents pour le suivi de la scolarité des enfants en situation de handicap.

- Augmenter les capacités d'accueil en SESSAD.
- Développer partout une réelle prise en compte du handicap dans les formations initiale et continue de tous les professionnels : petite enfance, Éducation Nationale, sport, santé ...
- Promouvoir la réflexion, la recherche et la formation pour l'adaptation et la mise en accessibilité des supports, outils et démarches pédagogiques.
- Définir des schémas territoriaux concertés Education Nationale/ARS/Conseils départementaux pour construire et planifier des réponses de proximité cohérentes afin de favoriser la nécessaire coopération entre les différents secteurs.
- Maintenir les accompagnants scolaires (ex AVS) au sein de l'Education Nationale, les pérenniser par des contrats CDI, les former réellement, leur assurer une digne rémunération, garantir la continuité des accompagnements hors temps scolaire.
- Anticiper la mise en place des aides et accompagnements nécessaires à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et permettre ainsi aux jeunes de ne pas faire des choix par défaut.
- Développer des réponses innovantes de logement et d'accompagnement pour des étudiants, en lien avec les CROUS.
- Développer des réponses pour soutenir l'accompagnement parental (permettre aux parents de faire et non faire à leur place) en renforçant la fonction guidance parentale des SESSAD, des CAMSP, des CMPP ...

→ Dans le champ de la vie professionnelle, de :

- Permettre le développement expérimental de dispositifs d'accompagnement spécifiques après 16 ans, en lien avec l'Education Nationale, l'agriculture, les Centres de formation d'apprentis, les chambres consulaires, les régions, les centres de reconversion professionnelle pour soutenir le projet de formation et d'insertion de la conception à l'insertion durable.
- Maintenir et développer les entreprises adaptées.
- Co-construire des passerelles ESAT/EA/Entreprises : par des possibilités d'allers-retours, par des mesures incitatives pour les entreprises.
- Impulser des formules innovantes d'accompagnement à la formation et à l'insertion des jeunes à partir des ESAT.
- Accélérer le déploiement des dispositifs «emploi accompagné» et inscrire leur accompagnement dans une durée adaptée.





- Faciliter l'accès aux droits gérés par Pôle Emploi pour les personnes en situation de handicap, notamment en formant les référents handicap des agences pôle emploi à la connaissance des publics et des dispositifs de soutien et de formation possibles.
- Développer les validations d'acquis d'expérience (VAE) et les reconnaissances d'acquis d'expérience (RAE) des personnes reconnues « travailleur handicapé » afin d'accroître leur employabilité.
- Créer des espaces de type « SAS » et « évaluation professionnelle » pour accompagner les souhaits d'évolution et de formation en proximité géographique des personnes.
- Favoriser la prise en compte de l'avancée en âge des travailleurs en situation de handicap et leur passage à la retraite.

→ Dans le champ de la vie sociale, de :

- Accélérer la diversification des réponses d'habitat en faveur de logements inclusifs y compris pour les personnes en grande restriction d'autonomie :
 - augmenter le nombre de logements accessibles conformément à la loi 2005
 - créer des mesures incitatives pour les bailleurs privés
 - assouplir les règles d'attribution de la PCH notamment pour la prise en compte de la participation sociale
 - créer un droit au logement inclusif avec une prestation de 20€ par jour versée à la personne pour financer la prestation d'animation de son choix ...
- Disposer les ressources supérieures au seuil de pauvreté ; disjointre les ressources de la personne en situation de handicap de celles de son conjoint pour l'étude de ses droits.
- Aider, accompagner, soutenir la personne dans toutes ses demandes d'accès aux dispositifs de droit commun : sport, culture, activité de loisirs, vacances...
- Développer fortement l'offre en SAVS, SAMSAH et autres services pour soutenir durablement la vie à domicile et favoriser la vie dans la cité en tant que citoyen à part entière.
- Accélérer l'accessibilité des transports là où des retards existent et mettre à plat le financement des transports spécialisés pour que cela ne réduise pas les choix de vie de la personne en situation de handicap.
- Rendre effectif l'accès à la prévention et aux soins pour les personnes en situation de handicap, par le recours aux dispositifs de droit commun : formation initiale et continue des professionnels de santé ; définition et formalisation de coopérations sanitaire/Médico-social ; reconnaissance mutuelle de personnes ressources ; diffusion de bonnes pratiques via la HAS et la CNSA.
- Reconnaître le droit à une vie affective, intime et sexuelle pour toutes les personnes en situation de handicap qui en ont le désir : adaptation du bâti dans certains hébergements collectifs ; formation des professionnels et des familles.
- Accompagner l'avancée en âge par des réponses adaptées.





- ➔ Être très vigilant sur le risque de fracture numérique, nouvelle source d'inégalités dans l'accès aux droits : imposer que toute nouvelle procédure administrative en ligne ait été pensée dans le respect de la conception universelle.
- ➔ Militer pour que le droit des personnes en situation de handicap soit partout respecté et leur parole entendue : droit de vote ; éligibilité ; participation citoyenne ; auto-détermination ; reconnaissance de l'expertise d'usage dans l'élaboration de certaines réponses.

→ Dans le champ de l'organisation des réponses, de :

- ➔ Définir des schémas territoriaux prévoyant des réponses nouvelles en s'appuyant sur des analyses fines des besoins non satisfaits.
- ➔ Permettre le fonctionnement des structures en dispositifs ou plateformes et le faciliter pour simplifier la fluidité des parcours et itinéraires de vie.
- ➔ Accélérer le développement de solutions de répit afin de prévenir notamment l'épuisement des aidants familiaux.
- ➔ Prendre en compte l'expertise des pairs-aidants dans la construction des accompagnements.
- ➔ Faciliter les évolutions d'autorisations des structures qui le souhaitent pour élargir la palette des prestations et des réponses d'accompagnements possibles plutôt que d'opposer établissements et services de proximité.
- ➔ Favoriser des dialogues de gestion gagnant/gagnant entre autorités de tarification et gestionnaires pour plus de réactivité dans l'adaptation de l'offre et en garantissant la qualité des accompagnements.
- ➔ Accompagner par des crédits spécifiques la formation des professionnels pour réussir les changements de pratiques.





Suivez l'actualité de la Fédération APAJH



↓
[@federation.apajh](https://www.facebook.com/federation.apajh)



↓
[@APAJH](https://twitter.com/APAJH)



↓
[FEDAPAJH](https://www.youtube.com/FEDAPAJH)



↓
www.apajh.org



↓
www.trophees.apajh.org





federation@apajh.asso.fr

